

Aménagement de voirie rue Sarrail - Participation financière du Ministère de la Défense (Armée de Terre)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Ministère de la Défense (Armée de Terre Établissement du Génie de Besançon) a sollicité la Ville de Besançon pour l'aménagement de la rue Sarrail, en vue de faciliter la traversée des piétons dans leurs trajets entre les deux parties de la caserne.

Un projet a été établi par le service Voirie dont le montant est estimé à 135 000 F (aménagement structurant de la chaussée et des trottoirs au droit du passage).

Une participation forfaitaire du Ministère de la Défense (Armée de Terre) de 75 000 F est envisagée dans le cadre d'une convention à intervenir entre la Ville de Besançon et le Ministère de la Défense.

Sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce projet et en cas d'accord :

- autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant la somme de 75 000 F :
 - * en recettes au chapitre 901/10.1051.508.35000,
 - * en dépenses au chapitre 901/10.2331.508.35000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.